

# Constituez votre kit d'urgence

**Dans une situation d'urgence**, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir à ses besoins minimums, que ce soit lors d'une mise à l'abri ou lorsque l'électricité ou l'eau courante sont coupées.

## L'équipement à préparer à l'avance

- Pour se signaler auprès des secours :** lampe torche, gilet fluorescent.
- Pour rester informé de l'évolution de la situation :** radio à piles.
- Pour subvenir aux besoins de nourriture :** 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques, aliments pour bébé ou régime spécifique.
- Pour administrer les premiers soins :** trousse médicale de premiers soins.

## En cas d'évacuation

- Pour se préserver du froid et conserver un minimum d'hygiène :** vêtements chauds, couverture de survie, brosse à dents, serviettes, couches...
- Pour quitter son habitation :** photocopie des papiers administratifs, double des clés de la voiture et de la maison, un peu d'argent liquide.
- Pour s'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu de l'évacuation :** jeux pour enfants et adultes, livres...
- Pour pouvoir prétendre à une indemnisation :** photocopie des contrats d'assurance, appareil photo.

## À prendre à la dernière minute

- Téléphone portable, chargeur.
- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...).
- Papiers d'identité, chéquier et carte bancaire.

# Mémento

• Numéros d'urgence européen	112
• Sapeurs pompiers	18
• Gendarmerie	17
• SAMU	15
• Mairie de Gauriac	05 57 64 80 08
Élu de permanence	07 70 14 17 17
• Préfecture de Gironde	05 56 90 60 60
• Urgence sécurité gaz	0 800 47 33 33
• Urgence sécurité électricité	09 72 67 50 33
• Urgence sécurité eau	05 57 94 11 14

## Radio - Télévision

En cas d'événement grave, ces stations diffusent régulièrement des messages d'information à destination des personnes sinistrées.

- France Bleu Gironde : 100,1 MHz
- France 3 Aquitaine : Canal TNT 3 ; Fransat 303 ; Canalsat 352 ; Orange 303 ; Free 303. SFR 302 ; Bouygues 472.

## Internet et réseaux sociaux

- Mairie de Gauriac : [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr)
- Météo France et Vigicrues : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)
- Préfecture Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)
- X @PrefAquitaine33
- Facebook @PrefetNouvelleAquitaine33.
- Portail national de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Personnes vulnérables

Il est conseillé de communiquer vos coordonnées à la Mairie, afin d'apparaître dans le registre des personnes sensibles ou isolées.

Ce registre est confidentiel. Il permet une **information et un suivi** en cas de phénomène exceptionnel (canicule, tempête...).

# Commune de Gauriac

## Document d'information communal sur les risques majeurs

# Dispositions générales

Mis à jour le 2 octobre 2023



## Pourquoi ce document ?

Gauriac est concerné par un certain nombre de **risques majeurs**. Ce sont des événements peu fréquents mais susceptibles de provoquer d'importants dommages aux personnes et aux biens. La prévention et la gestion de ces événements est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

À l'échelle communale, deux dispositifs complémentaires permettent de faire face aux risques majeurs.

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, établi par la Mairie. Il permet de coordonner l'action des services de secours, de la Commune et de l'État. Dans ce cadre, le rôle particulier des services communaux est d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population (mise en sécurité, régulation de la circulation, aide aux personnes en difficulté).

Si la gravité de l'événement dépasse les capacités locales d'intervention, la gestion des opérations relève de l'autorité préfectorale (plan ORSEC ou Plan Particulier d'intervention). Les principes d'action du PCS restent toutefois valables puisqu'ils s'intègrent alors dans l'organisation départementale mise en œuvre.

- **Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** est destiné à informer la population sur la conduite à tenir face à chaque risque.

Le DICRIM de la commune de Gauriac se présente sous la forme de fiches spécifiques à chaque risque et du présent dépliant qui traite de ses *Dispositions générales*. Toutes les fiches sont disponibles à la mairie et doivent être conservées.

## À quels risques sommes-nous exposés ?

### 1/ Risques de mouvements de terrain



- Effondrement de carrière / de falaise** Fiche 1A



- Retrait-gonflement d'argile / Séisme** Fiche 1B

### 2/ Risques météorologiques



- Tempête** Fiche 2A



- Inondation** Fiche 2B



- Canicule** Fiche 2C



- Neige / Verglas** Fiche 2D

### 3/ Risques technologiques



- Accident industriel** Fiche 3A



- Accident nucléaire** Fiche 3B

### 4/ Autres risques



- Attentat** Fiche 4A

## Les moyens d'alerte

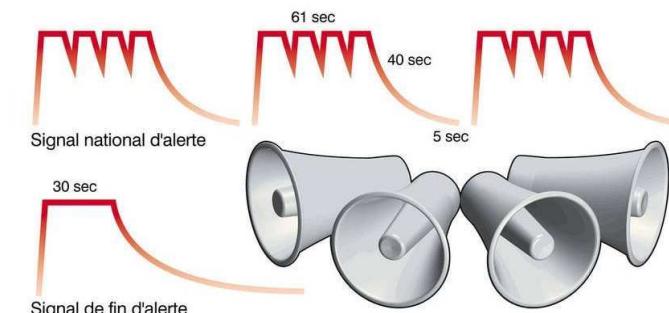
Selon la nature de l'évènement, divers moyens peuvent être utilisés pour informer la population.

### Dispositifs communaux

- Panneau lumineux de la mairie.
- Site internet [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr).
- SMS (téléphones portables) ou message vocal (téléphones fixes). Ce service gratuit nécessite votre inscription sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr) ou à la mairie.
- Véhicule avec mégaphone.
- Porte à porte.

### Dispositifs nationaux

- Météo-France ([meteofrance.com](http://meteofrance.com)) et Vigicrues.
- France Bleu Gironde (FM 100,1 Mhz).
- FR-Alert Si vous vous trouvez dans une zone concernée par un danger imminent de risque majeur, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Ce service ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.
- Sirène. Elle n'est déclenchée que pour des événements accidentels particulièrement dangereux.
  - Signal d'alerte = son modulé pendant 1 minute et 41 secondes, trois fois de suite ;
  - Signal de fin d'alerte = son continu pendant 30 secondes.



## Prévention

- S'informer auprès de la mairie afin de savoir si une zone est couverte par le Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT).
- Si possible, visiter régulièrement la carrière souterraine sur laquelle vous vous trouvez afin d'en surveiller l'état. Mais les galeries sont souvent inaccessibles.
- Abattre les arbres situés en tête de falaise afin d'éviter l'action mécanique de leurs racines.
- Réaliser un contrôle visuel régulier de l'état de la falaise afin de programmer d'éventuels travaux de purge et/ou de consolidation de la paroi rocheuse.



Par nature, un effondrement de carrière ou de falaise est un phénomène brutal et rapide. Il est impossible de prévoir à l'avance le moment de son déclenchement.

IL N'EXISTE PAS DE DISPOSITIF D'ALERTE.

## Pendant l'évènement

- Au moindre doute, il faut évacuer immédiatement une maison et s'éloigner rapidement de la zone touchée.
- Si sortir d'une maison est momentanément impossible ou dangereux, s'abriter sous un meuble solide (une table) éloigné des fenêtres.
- Couper le gaz et l'électricité pour éviter un suraccident.
- Prévenir les voisins puis les secours et la mairie.



Effondrement de carrière

Effondrement de falaise



## Après l'évènement

- Informer rapidement la mairie.
- Appeler les secours en cas de besoin.
- Ne regagner une maison endommagée que si cela ne présente aucun risque et après avis du responsable des opérations de secours.
- Contacter la mairie en cas de nécessité de relogement d'urgence.
- Faire l'inventaire de ses dommages et préparer son dossier d'assurance.

### L'essentiel en cas d'effondrement de carrière ou de falaise

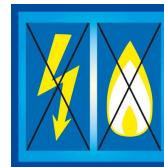


ou



Au moindre doute, il faut évacuer immédiatement une maison et s'éloigner rapidement de la zone touchée.

Si sortir d'une maison est impossible, s'abriter sous un meuble solide (une table) éloigné des fenêtres.



- Couper le gaz et l'électricité pour éviter un suraccident.



- Appeler les secours (tél. 18).
- Informer immédiatement la mairie 05 57 57 64 80 08 ou 07 70 14 17 17

Commune de Gauriac

Document d'information communal sur les risques majeurs

Fiche 1A

Risques de mouvements de terrain

## Effondrement de carrière ou de falaise

Mis à jour le 2 octobre 2023



Effondrement de falaise à Marmisson le 30 mars 2021



**Gauriac**  
Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC



**Les effondrements de carrières** sont liés à la ruine d'anciennes carrières souterraines d'extraction de pierre abandonnées depuis plus d'un siècle. Deux types d'effondrements sont susceptibles de provoquer des mouvements en surface : des **effondrements de galeries** d'une part, des **fontis** d'autre part.

Une grande partie de la commune, située sur le plateau calcaire, entre la falaise et le bourg ancien est susceptible de subir des **effondrements de carrière**. Ce sont les zones rouge et bleue du Plan de prévention des risques de mouvements de terrains (PPRMT).



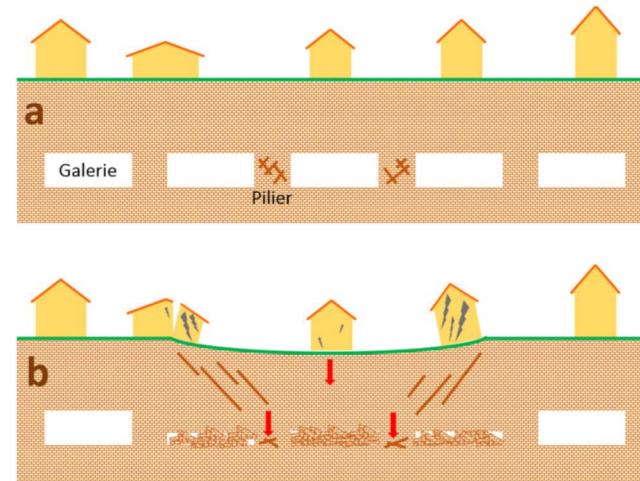
**Les effondrements de falaise** résultent d'un phénomène classique de recul de falaise. À Gauriac, ce risque est aggravé par la présence de galeries situées juste en arrière du front de falaise.

La zone sensible aux effondrements de falaise se situe tout au long de la Corniche de la Gironde.

## Nature du risque

Les mouvements de surface sont susceptibles d'entraîner des désordres plus ou moins importants sur les habitations, pouvant aller de simples fissures jusqu'à des effondrements. Les routes, les terres agricoles et les espaces naturels peuvent également être affectés.

### Effondrement de galeries souterraines

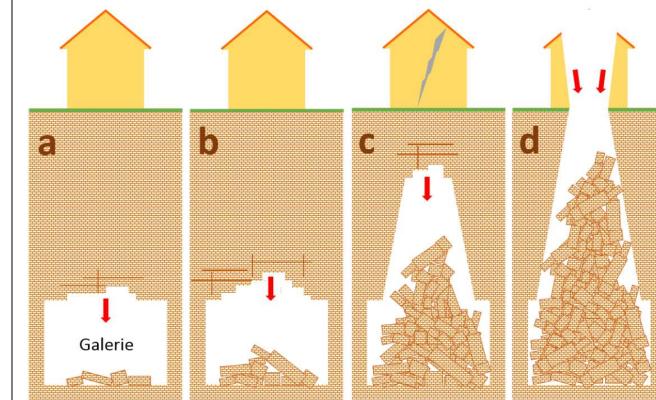


- a. Les piliers de soutènement se fracturent.  
b. La rupture des piliers provoque l'effondrement d'une partie des galeries souterraines.

En surface on observe la formation d'une cuvettes dont la profondeur peut aller de quelques centimètres, à peine perceptible, à plus d'un mètre .

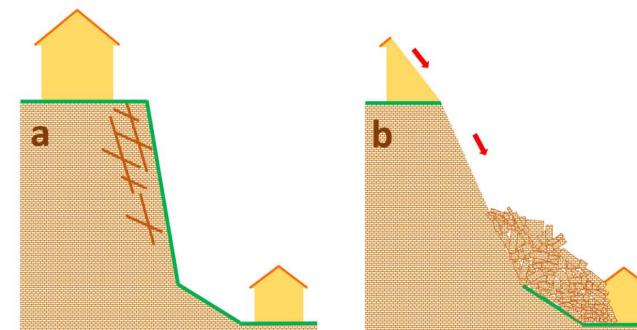
Les dégâts sur les constructions peuvent être très importants (de simples fissures jusqu'à l'effondrement d'une maison). **Il y a danger pour les personnes.**

### Fontis



- a. Le plafond de la galerie se délite et tombe au sol par plaques successives.  
b et c. Le mécanisme se reproduisant, une cloche se forme et progresse vers le haut à travers les couches de terrains sus-jacents. Il se forme un cône d'éboulement sur le plancher de la galerie.  
d. Les couches de sous-sol ne suffisent plus pour soutenir la surface. Le fontis « vient à jour », c'est à dire parvient à l'air libre.  
Les dégâts sur les constructions peuvent être très importants et entraîner leur effondrement. **Il y a danger pour les personnes.**

### Effondrement de falaise



a. L'alternance gel-dégel, les infiltrations d'eau ou l'action mécanique des racines fragilisent la paroi et la tête de falaise qui se fissurent.

b. Des chutes de blocs de taille variée (de quelques kilogrammes à plusieurs centaines tonnes) se produisent.

- Les chutes de blocs peuvent entraîner :
- des fissures ou des effondrements pour les maisons situées en tête de falaise ;
  - des percements de toiture voire un ensevelissement pour les maisons situées en pied de falaise

**Il y a danger pour les personnes.**

## Prévention



**Les effets du retrait-gonflement des argiles** sur les constructions apparaissent lentement et sont très localisés (votre maison peut être touchée et pas celle de votre voisin).

Le risque étant permanent, aucun dispositif d'alerte n'est applicable. À chaque épisode de sécheresse, deux ou trois maisons du village sont touchées. Ce ne sont pas toujours les mêmes.

Il existe toute une panoplie de mesures de prévention tant pour les nouvelles constructions que pour les constructions anciennes. Elles sont plus ou moins complexes et donc plus ou moins coûteuses à mettre en œuvre.

Chaque maison étant un cas particulier, une étude géotechnique sérieuse doit être menée avant de commencer des travaux afin de ne pas se lancer dans des dépenses inutiles. D'une manière générale, à Gauriac, de tels travaux ne sont justifiables que pour des maisons qui ont déjà été touchées par le retrait-gonflement des argiles ou, éventuellement, pour de nouvelles constructions.



**La date, le lieu et l'intensité d'un séisme** sont impossibles à prévoir dans l'état actuel des connaissances.

Aucune alerte n'est donc possible.

La seule prévention est d'appliquer des normes parasismiques aux constructions. Cependant, dans les zones de sismicité faible, comme à Gauriac, ces normes ne s'appliquent ni aux maisons individuelles, ni aux petits établissements recevant du public (moins de 200 personnes). Par conséquent, aucune construction du village n'y est soumise.

## Après l'évènement

- **Prendre des photos** des dégâts observés et en faire l'inventaire.
- **Il est prudent de faire un signalement** auprès de votre assureur même si ce type de risque n'est assuré qu'au titre des catastrophes naturelles.
- **Il est indispensable d'informer la mairie** afin de documenter le dossier de demande de déclaration de catastrophe naturelle qui sera déposé par le Commune.
- **La déclaration de catastrophe naturelle** est un arrêté interministériel qui peut prendre plusieurs mois ou même une année pour être pris. Ce n'est qu'à partir de cette date que vous pouvez prétendre à une indemnisation.
- **Attention.** Le dépôt d'une demande de déclaration de catastrophe naturelle ne veut pas dire qu'un arrêté sera pris. Cela dépend du nombre de maisons touchées et de l'ampleur des dégâts.

### L'essentiel pour limiter les effets du retrait-gonflement d'argile

- Être conscient qu'aucune alerte ne peut être déclenchée.
- S'informer préventivement du risque concernant sa maison.
- Sur sol argileux, ne pas effectuer de travaux entraînant un assèchement du terrain (drainage, pompage, déviation des eaux pluviales, imperméabilisation du sol...).
- Ne pas planter d'arbre à moins de 10 mètres d'une maison.
- Réparer rapidement toute fuite d'eau à proximité d'une construction.

## Commune de Gauriac

Document d'information communal sur les risques majeurs

Fiche 1B

Risques de mouvements de terrain

## Retrait-gonflement des argiles

## Séismes

Mis à jour le 2 octobre 2023



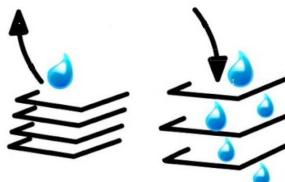
Gauriac

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC



**Le retrait-gonflement des argiles** est dû à la propriété de ces minéraux vis-à-vis de l'eau. Observées au microscope, les argiles apparaissent sous forme de feuillets superposés. L'espace entre les feuillets pouvant accueillir ou perdre de l'eau (figure 1).



**Figure 1.** En l'absence d'eau, les feuillets d'argile se rapprochent (à gauche). En présence d'eau, ils se disjoignent (à droite).

Cela confère aux argiles des propriétés de retrait (rétractation, sol craquelé) quand de l'eau est perdue ou de gonflement, quand de l'eau est accumulée (figure 2).

L'amplitude de cette modification de volume est maximale quand une période de forte sécheresse fait suite à une période de fortes précipitations, ou inversement.

Le phénomène peut être amplifié par des travaux d'aménagement (drainage, pompage, plantations, déviation des eaux pluviales, imperméabilisation du sol...).



**Figure 2.** Retrait-gonflement des argiles

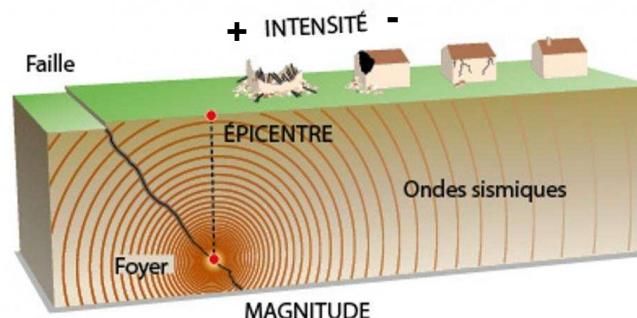


**Un séisme** est une fracturation brutale des roches qui se produit en profondeur dans la croûte terrestre (foyer ou hypocentre). Cela génère des ondes sismiques qui se propagent jusqu'à la surface. Celles-ci sont d'abord ressenties à la verticale du foyer (épicentre) puis, de moins en moins, à mesure que l'on s'en éloigne.

En un lieu donné, l'**intensité d'un séisme** dépend de l'énergie libérée (ou magnitude), de sa profondeur et de la distance à l'épicentre (figure 3).

Historiquement, deux séismes importants ont touché le Bordelais en 1759 et 1852 dans l'Entre-deux-Mers. Plus récemment, le 16 juin 2023, un séisme est survenu à La Laigne, en Charente-Maritime, qui a été ressenti jusqu'à Gauriac. Ces événements sont dus à une ancienne limite de plaques datant de 300 millions d'années. En France, celle-ci s'étend du sud du Massif-Central au sud de la Bretagne. Bien que « cicatrisée » elle subit, de temps à autre, quelques soubresauts.

Au bilan, le risque sismique est FAIBLE dans notre commune.



**Figure 3.** Un séisme

## Nature du risque

Dans notre région, à risque sismique faible, il est très peu probable qu'un séisme entraîne des effondrements de maisons. Ses effets sont alors comparables à ceux du retrait-gonflement des argiles.

Dans les deux cas, les mouvements du sol peuvent se traduire par des fissurations de façade, souvent obliques et passant préférentiellement par les points de faiblesse que constituent les ouvertures.



**Figure 4.** Un exemple de dégât provoqué par le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Les désordres se manifestent aussi par des décollements entre éléments jointifs (extensions, garages, terrasses), ainsi que par une déformation des portes et fenêtres, une fracturation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées.

**Il n'y a pas de risque à court terme pour les personnes.**

Toutefois, il n'est pas exclu qu'un séisme, même de faible intensité, puisse être l'événement déclencheur d'un effondrement de carrière ou de falaise (lire la fiche 1A).

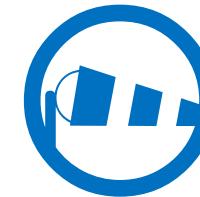
## Pendant l'évènement

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur.
- En cas de vigilance rouge ne pas circuler à l'extérieur.
- Ne pas prendre le risque d'aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
- Se tenir informé(e) en se mettant à l'écoute d'une station radio locale.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- Débrancher les appareils électriques et couper le gaz.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques. Elles sont nécessaires aux services de secours.
- Ne pas s'abriter sous un arbre.
- Au besoin, couper le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.
- En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, couper le disjoncteur et le groupe doit obligatoirement fonctionner à l'extérieur.

## Après l'évènement

- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- S'informer des éventuels problèmes de vos voisins et aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.
- Informer la mairie de tout problème ou danger identifié.
- Couper les branches qui menacent de s'abattre (faire appel à un professionnel si nécessaire).
- Préparer son dossier d'assurance : inventaire des dommages (photographies, factures d'achat) et contacter son assureur.

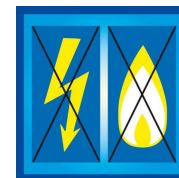
## L'essentiel en cas de tempête



Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur.



Se tenir informé(e) en se mettant à l'écoute d'une station radio locale.



Débrancher les appareils électriques et couper le gaz.



Ne pas encombrer les lignes téléphoniques. Elles sont nécessaires aux services de secours.



En cas de vigilance rouge, ne pas circuler à l'extérieur.



Ne pas prendre le risque d'aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

## Commune de Gauriac

Document d'information communal sur les risques majeurs

Fiche 2A

Risques météorologiques

## Tempête

Mis à jour le 2 octobre 2023

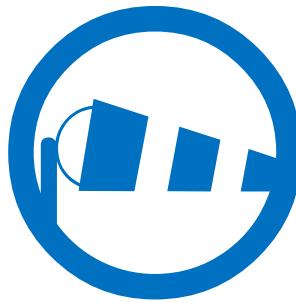


Corniche de la Gironde après la tempête Xynthia le 28 février 2010



**Gauriac**  
Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC



**Une tempête** est une dépression atmosphérique provoquant un vent de vitesse supérieure à 90 km/h (10 sur l'échelle de Beaufort) accompagnée ou non de précipitations. Des rafales supérieures à 100 km/h présentent un danger.

**Toute la commune est concernée.**

Une tempête peut entraîner un risque d'inondation (*lire la fiche 2B*).

## Nature du risque

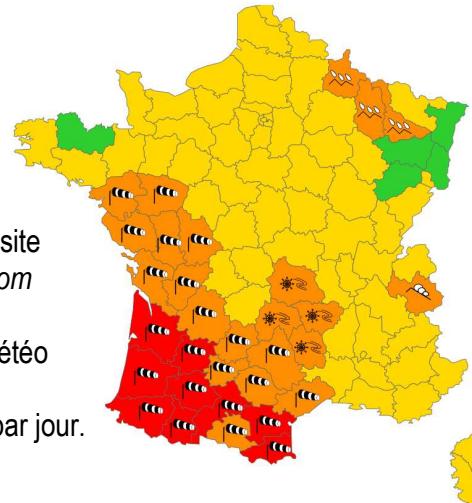
- Chutes d'arbres, ou d'autres objets (cheminées...), susceptibles de provoquer des accidents de personnes se trouvant à l'extérieur ou dans des véhicules. Elles peuvent aussi endommager des habitations.
- Dégâts sur les bâtis (toitures arrachées, chutes de cheminées...).
- Coupures d'électricité et de téléphone fixe ou mobile pouvant durer plusieurs jours.
- Inondations en bordure de Gironde, possible même par faible coefficient de marée.

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national



Météo France publie sur son site [meteofrance.com](http://meteofrance.com) une carte de vigilance météo actualisée plusieurs fois par jour.



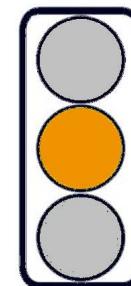
- Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.**

### Dispositif communal

- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la Mairie informe la population par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux et sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr).
- En cas de danger particulièrement important, d'autres dispositifs d'information peuvent être activés.
- Les services municipaux se mobilisent.

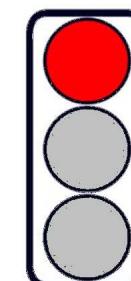
## Avant le début de l'évènement

### Vigilance orange



- Ranger ou fixer les objets extérieurs sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, contacter l'organisme gestionnaire.
- S'éloigner des bords de mer et des lacs.
- Annuler les sorties en mer ou en rivière.
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel.
- Interdiction des manifestations extérieures.
- En cas d'obligation de déplacement, se limiter au strict indispensable en évitant les secteurs forestiers et signaler son départ et sa destination à ses proches.

### Vigilance rouge



Même chose PLUS :

- Annuler tout déplacement extérieur.
- Annulation de toutes les manifestations ou activités associatives en extérieur comme en intérieur.

## Pendant l'évènement

- Ne pas circuler sur la Corniche de la Gironde ni sur les abords du port de Roque-de-Thau, surtout si l'inondation est liée à une tempête.
- S'informer de la situation, écouter une radio locale.
- En cas d'imminence de l'inondation d'une maison :
  - couper l'électricité et le gaz ;
  - regagner un point haut (étage de la maison ou chez un voisin).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques. Les services de secours en ont besoin.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).

## Après l'évènement

- S'informer des problèmes éventuels des voisins et aider les voisins sinistrés ou à besoins spécifiques.
- Informer la mairie de tout danger identifié.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche..
- S'assurer que l'eau est potable (Mairie ou SIAEPA).
- Aérer, chauffer et désinfecter les pièces inondées dès que possible.
- Faire l'inventaire de ses dommages et préparer son dossier d'assurance. Il s'avère important de prendre des photos.

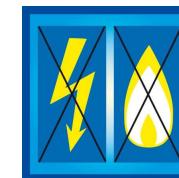
## L'essentiel en cas d'inondation



Se mettre en sécurité à l'étage.



Se tenir informé(e) en se mettant à l'écoute d'une station radio locale.



Couper l'électricité et le gaz



Ne pas encombrer les lignes téléphoniques. Elles sont nécessaires aux services de secours.



Ne pas circuler à l'extérieur.



Ne pas prendre le risque d'aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

## Commune de Gauriac

Document d'information communal sur les risques majeurs

Fiche 2B

Risques météorologiques

## Inondation

Mis à jour le 2 octobre 2023



Inondation au Rigalet



A CONSERVER

Gauriac

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

**Les inondations** qui touchent notre commune se manifestent par des débordements temporaires de la Gironde sous l'effet combiné de trois paramètres :

- **le coefficient de marée** ;
- **une dépression atmosphérique** provoquant des vents forts et une surcote de la marée ;
- **des crues** de la Garonne et de la Dordogne.

Ces débordements peuvent avoir lieu deux fois par jour, pendant environ 2h, au moment de la pleine mer et se répéter deux à trois jours consécutifs. **Les plus importants sont liés aux tempêtes** (dépression atmosphérique) et **s'ajoutent à leurs effets**, même par coefficient de marée moyen.

**Sont seulement concernés : la Corniche de la Gironde et Roque-de-Thau.**

## Nature du risque

Les débordements de la Gironde affectent principalement les jardins et ne présentent pas, en eux-mêmes, de danger pour les personnes. Ils ne provoquent généralement pas de panne de réseau d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone. Il n'en est pas de même lorsqu'ils sont consécutifs à une tempête.

Certaines maisons du bord de l'eau peuvent être momentanément inondées sur 10 à 50 cm, soit directement, soit indirectement par des remontées d'eau empruntant le réseau pluvial ou d'assainissement. Les véhicules stationnés en bordure de Gironde ou des objets laissés dans les abris de jardin peuvent subir des dégâts.

La circulation sur la Corniche est difficile, voire impossible, à marée haute. Au retrait de l'eau, des accumulations de bois flottés encombrent la chaussée.

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national



Vigicrues publie sur son site [www.vigicrues.gouv](http://www.vigicrues.gouv) une carte de vigilance de crues actualisée plusieurs fois par jour.



- Une vigilance absolue s'impose**, risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Soyez très vigilant**, risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie quotidienne.
- Soyez attentif**, notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières
- Pas de vigilance particulière**.

### Dispositif communal

- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la Mairie informe la population par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux et sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr).
- En cas de danger particulièrement important, d'autres dispositifs d'information peuvent être activés.
- Les services municipaux se mobilisent.

## Prévention

- **Équiper** la maison de batardeaux et être entraîné(e) à leur mise en place rapide. Cela est surtout nécessaire si la maison a déjà été inondée dans le passé.
- **Repérer** les sorties de canalisations d'eau pluviale et les équiper de clapets anti-retour ou disposer du matériel nécessaire à leur obturation rapide et momentanée.
- **Localiser** un point haut non inondable permettant de garer les véhicules.
- **Identifier** une zone refuge où vous resterez au sec (étage de votre maison ou d'une maison voisine).

### Avant le début de l'évènement

- Si l'alerte d'inondation est consécutive à une tempête, prendre également les dispositions correspondantes (lire la fiche 2A).
  - S'informer sur les horaires de pleine mer sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr) (point marée le plus proche de Gauriac : La Reuille à Bayon) ou sur l'almanach du facteur (dans ce dernier cas rajouter 1h40 aux horaires indiqués). L'inondation est à prévoir entre 1 heure avant et 1 heure après la pleine mer).
- Garer les véhicules en un lieu de stationnement connu pour ne pas être inondé par la Gironde.
- Mettre en place les batardeaux si vous en possédez.
- Le cas échéant, obstruer les sorties de canalisations d'eaux pluviales ou vérifier le fonctionnement des clapets anti-retour.
- Surtout si la maison a déjà été inondée :
  - mettre hors d'eau les meubles, les objets précieux (albums de photos, papiers personnels, factures), les matières et les produits dangereux ou polluants...
  - prévoir les moyens d'une évacuation éventuelle.

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Mouillez-vous  
le corps



Fermez les volets  
et fenêtres



Privilégiez  
les activités douces



Mangez frais  
et équilibré



Évitez  
l'alcool



Prenez des nouvelles  
des plus fragiles

## N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleur



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

## EN CAS DE MALAISE APPELER LE 15

Pour plus d'informations  
**0 800 06 66 66**

Canicule info service - Appel gratuit  
Ouvert uniquement  
pendant les périodes de fortes chaleurs

OU  
appeler la mairie  
**05 57 64 80 08**

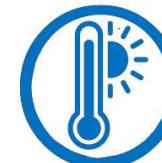
Document d'information communal  
sur les risques majeurs

**Fiche 2C**

Risques météorologiques

## Canicule

Mis à jour le 2 octobre 2023



**Gauriac**

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

Dans notre région, on parle de **canicule** quand les températures dépassent 35°C la journée et 21°C la nuit, pendant trois jours consécutifs.

## Nature du risque

**La déshydratation** qui se manifeste par :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre, des maux de tête ;
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie ;
- une fièvre supérieure à 38°C.

**Le coup de chaleur** (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

Il s'agit d'une **urgence médicale** sérieuse pour laquelle il convient d'appeler des secours (15).

On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle ;
- une peau chaude, rouge et sèche ;
- des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense ;
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance ;
- une fièvre supérieure à 40°C.

**Le risque de pollution à l'ozone** peut entraîner des irritations des yeux et des troubles respiratoires.

**Selon l'âge, l'état physiologique ou l'état de santé** ces troubles peuvent se manifester différemment. Les personnes âgées, les nourrissons ou les femmes enceintes sont particulièrement fragiles. Certains traitements médicaux peuvent aussi sensibiliser.

À cela s'ajoute le **risque de restriction dans l'utilisation de l'eau** pendant les fortes chaleurs.

## Prévention

**Personnes fragiles ou isolées.** Il est fortement conseillé de communiquer vos coordonnées à la mairie, afin d'apparaître dans le registre des personnes sensibles. Ce registre est confidentiel. Il permet une **information et un suivi** en cas de phénomène exceptionnel (canicule, tempête ou autre).

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national

- L'alerte est donnée par Météo-France, dans le cadre de la publication de sa carte de vigilance.

### Dispositif communal et départemental

- Les 4 seuils de vigilance de Météo-France (verte, jaune, orange et rouge) entraînent la mise en œuvre des **4 niveaux d'action du plan canicule**.
- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la Mairie informe la population par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux et sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr). Les services municipaux se mobilisent.

## Le plan canicule

### Niveau 1 - Vigilance verte

Veille saisonnière,  
activée du 1er juin au 15 septembre.

### Niveau 2 - Vigilance jaune

Avertissement chaleur, en cas de probabilité importante de passage en alerte.

### Niveau 3 - Vigilance orange

**Alerte canicule**, déclenchée par le préfet, en lien avec l'Agences Régionale de Santé.

### Niveau 4 - Vigilance rouge

Mobilisation maximale,  
en cas de canicule avérée.

## Permanence téléphonique

À partir du niveau 3 (vigilance orange) la préfecture active une plateforme téléphonique d'information :

**0800 06 66 66**

*Appel gratuit de 9h à 19h depuis un poste fixe.*

## Pendant l'évènement

Tout le monde peut subir une déshydratation ou un coup de chaleur.

Le danger est plus grand pour les enfants, les personnes âgées, atteintes de maladie ou sous traitement médical. La pratique du sport et le travail en extérieur sont également des facteurs aggravants.

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin (faire le 15).
- En cas de besoin d'aide, appeler la mairie.
- Pendant la journée : FERMER volets, fenêtres et rideaux.
- Pendant toute la nuit : AÉRER tout le logement.
- Prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage deux fois par jour.
- Utiliser un ventilateur et/ou une climatisation. Sinon essayer de se rendre dans un endroit frais deux à trois heures par jour.
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, gant de toilette ou douche).
- Boire au moins 1,5L d'eau par jour, même sans soif.
- Continuer à manger normalement.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes. Sinon porter un chapeau et des vêtements légers.
- Limiter les activités physiques.

## Avant le début de l'évènement

À titre préventif, il est prudent de se procurer :

- des équipements spéciaux pour la conduite sur sol enneigé ;
- un groupe électrogène.

Dès l'annonce de l'alerte

- Rejoindre son domicile ou un lieu d'abri.
- Le cas échéant, vérifier le fonctionnement de son groupe électrogène.

## Pendant l'évènement

- Se tenir informé(e) de la situation et des consignes de sécurité particulières à l'événement diffusées à la radio : France bleu Gironde (FM 100,1 MHz), Météo France, [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr). Respectez les consignes de sécurité des autorités.
- Se protéger des chutes et protéger les autres en déneigeant et en salant devant son domicile. Éviter alors d'obstruer les regards d'écoulement des eaux pluviales (penser au dégel).
- Éviter de circuler en automobile. Le cas échéant, utiliser, si possible, des équipements spéciaux. Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place. Privilégier les transports en commun quand c'est possible.
- Faciliter le passage des engins de dégagement. Stationner les véhicules en dehors des voies de circulation.
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.
- Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et des chauffages d'appoint à combustion en continu (uniquement par intermittence).
- En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, couper le disjoncteur et le groupe doit obligatoirement fonctionner à l'extérieur des bâtiments.

## Après l'évènement

- Alerter la mairie de tout danger identifié.
- S'informer sur l'état des routes avant de prendre le volant.
- Faire l'inventaire de ses éventuels dommages aux biens et préparer son dossier d'assurance (prendre des photos et informer son assureur).
- Au dégel, vérifier l'absence de fuite sur votre compteur d'eau et vos canalisations extérieures. Le cas échéant alerter rapidement le SIAEPA (une fuite d'eau peut coûter très cher).

### L'essentiel en cas de chute neige ou de verglas



Se tenir informé(e)  
de la situation  
et des consignes de sécurité.



Éviter de circuler en automobile.  
Le cas échéant,  
utiliser, si possible,  
des équipements spéciaux.



Ne toucher en aucun cas  
à des fils électriques  
tombés au sol.

Commune de Gauriac

Document d'information communal  
sur les risques majeurs

Fiche 2D

Risques météorologiques

## Neige - Verglas

Mis à jour le 2 octobre 2023



Gauriac sous la neige en février 2012



Gauriac

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

**La neige** est une précipitation solide qui atteint le sol lorsque la température l'air est négative ou voisine de 0°C.

Grâce à son climat océanique Gauriac bénéficie d'hivers cléments. Les fortes chutes de neige sont rares mais peuvent atteindre une vingtaine de centimètres certaines années (1985). Nos routes sont également parfois touchées par des **brouillards givrants**.

On distingue trois types de neige.

- **La neige sèche** tombe à des températures nettement inférieures à 0 °C. Elle ne contient pas d'eau liquide, ce qui la rend légère et poudreuse. Elle n'est fréquente qu'en montagne et dans les pays nordiques.
- **La neige humide** tombe entre 0°C et -5°C et contient un peu d'eau liquide. Cela la rend lourde, pâteuse et collante.
- **La neige mouillée** tombe entre +1°C et +3°C et contient beaucoup d'eau liquide. Au sol, elle fond rapidement.

Notre région est uniquement concernée par les neiges humides et mouillées.

**Le verglas** est une fine pellicule de glace qui peut avoir 4 origines :

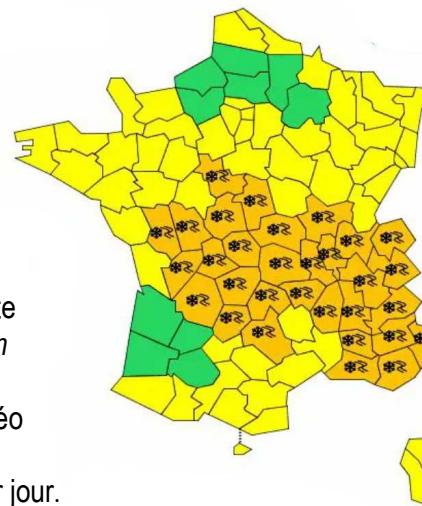
- le gel d'une chaussée humide ;
- le regel d'une fonte partielle de neige ;
- une précipitation verglaçante ;
- un brouillard givrant.

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national



Météo France publie sur son site [meteofrance.com](http://meteofrance.com) une carte de vigilance météo actualisée plusieurs fois par jour.



- Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.**

### Dispositif communal

- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la Mairie informe la population par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux et sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr).
- En cas de danger particulièrement important, d'autres dispositifs d'information peuvent être activés.
- Les services municipaux se mobilisent.

## Nature du risque

**La neige humide** adhère très facilement à tout ce qu'elle rencontre en tombant. Sous le poids de cette neige lourde car chargée en eau :

- les fils électriques ou téléphoniques peuvent céder, ce qui provoque des coupures de réseau ;
- des branches ou même des arbres entiers peuvent tomber et encombrer les routes ;
- des toitures peuvent s'effondrer.

Par sa densité, la neige humide rend les voies de circulation, notamment le réseau secondaire, difficilement praticables. Une chute de seulement quelques centimètres suffit à perturber gravement voire bloquer le trafic routier. L'impact de ces perturbations est aggravé par le manque d'équipements spéciaux.

*Dans les régions nordiques ou montagneuses, la neige sèche, provoque beaucoup moins d'incidents.*

**La neige mouillée** n'est pas dangereuse en elle-même. Cependant, après sa fonte, elle peut ensuite geler et former du verglas.

**Le verglas résultant d'une chaussée humide** se forme par plaques. Il est très ponctuel et surprend les automobilistes, ce qui est source d'accidents.

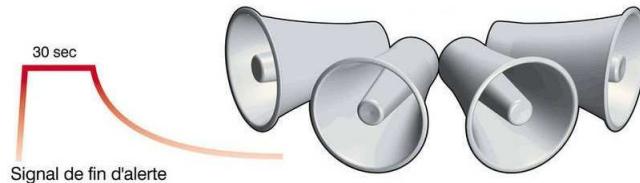
**Les autres types de verglas** affectent l'ensemble du réseau routier transformé en vaste patinoire. La circulation automobile est très délicate.

À cela s'ajoute :

- **certains services perturbés** voire momentanément interrompus : écoles (pas de ramassage scolaire), livraisons, circulation aérienne, circulation ferroviaire...
- **le gel de canalisations** ou de compteurs d'eau.

## Fin d'alerte

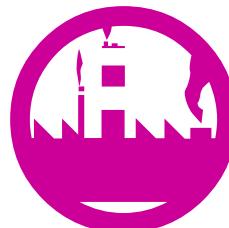
- La sirène communale retentit : déclenchée par la Préfecture. Signal continu de 30 secondes de fin d'alerte.



- La fin de l'alerte est également annoncée par :
  - France Bleu Gironde ou tout autre moyen de communication officiel (site internet des services de l'État : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), réseaux sociaux,...).
  - les moyens de communication de la mairie.
- Vous pouvez quitter votre refuge et reprendre des activités extérieures.**

## Après l'évènement

- Aérez le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.
- En cas de trouble respiratoire ou allergique, même apparemment bénin ou encore de signes d'intoxication :
  - consulter un médecin ;
  - informer la mairie qui collecte les témoignages afin d'en informer les services préfectoraux.



## L'essentiel en cas d'accident industriel



Se confiner le plus rapidement possible dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les portes et les fenêtres.



Obstruer toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation mécanique et la climatisation.



Écouter la radio (France Bleu Gironde) pour se tenir informé de la situation.



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.



Ne pas rester dans un véhicule ni circuler pour éviter de respirer des émanations toxiques.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'équipe pédagogique les prend en charge.

## Commune de Gauriac

Document d'information communal  
sur les risques majeurs

**Fiche 3A**

Risques technologiques

## Accident industriel

Mis à jour le 2 octobre 2023



Installations industrielles du bec d'Ambès



**Gauriac**

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

Il n'y a pas d'installation classée pour l'environnement (ICPE) sur le territoire de la commune. Néanmoins huit entreprises de ce type existent à proximité, sur le Bec d'Ambès. Parmi elles, deux sont classées Seveso seuil haut.

Ce sont :

- les Docks pétroliers d'Ambès (2 km) à Bayon ;
- l'usine d'engrais Yara (7 km) à Ambès.

En cas d'accident majeur sur l'un ou l'autre de ces sites, la commune n'est pas concernée par des effets directs (incendie, déflagration...). **Nous sommes cependant concernés par des effets induits de pollution intense.**

## Nature du risque

- **Pollution de la Gironde**, par le déversement incontrôlé dans le milieu naturel de substances toxiques. Cela compromet gravement l'équilibre de l'écosystème aquatique mais ne représente pas un danger immédiat pour la population.
- **Pollution atmosphérique**, par dispersion rapide de substances toxiques dans l'air jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre. **C'est ce risque qui nous concerne directement.**

Les effets de l'absorption de produits toxiques dépendent de la nature de ces derniers, de leur concentration et de la durée d'exposition. Cela se manifeste à court terme par des irritations des muqueuses pulmonaires ou oculaires qui peuvent aller jusqu'à un œdème pulmonaire ou une atteinte du système nerveux.



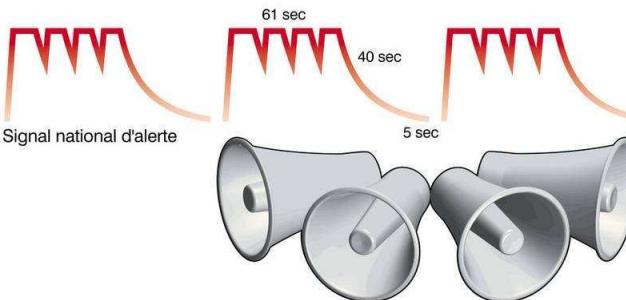
## Prévention

À l'échelle de notre commune, la seule mesure de prévention possible consiste à connaître la nature du risque ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident.

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national

- **La sirène communale retentit** : déclenchée par la Préfecture. Signal modulé (qui « monte » et qui « descend ») pendant **1 minute et 41 secondes**, trois fois de suite, entrecoupé d'un court silence.



- **FR-Alert** : envoi de messages automatiques sur tous les téléphones portables.
- **France Bleu Gironde** interrompt ses programmes pour diffuser un message d'alerte toutes les 10 minutes.
- **Les écoles** sont informées et les enseignants mettent les enfants en sécurité. Ne pas les mettre en danger en allant les chercher avant la fin de l'alerte.
- **Activation de la cellule d'information** du public en préfecture **0811 000 633**.

## Dispositif communal

- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la mairie relaie l'alerte par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux, sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr) ou tout autre dispositif d'information disponible.
- Les services municipaux se mobilisent.
- La mairie recueille et traite les informations et/ou les questions émanant de la population en liaison avec les services de secours.

## Pendant l'évènement

- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des émanations toxiques.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'équipe pédagogique les prend en charge.
- Se confiner rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation et la climatisation pour empêcher la propagation des émanations toxiques.
- Des coupures d'électricité sont possibles.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (France Bleu Gironde) ou suivre les comptes de la préfecture : twitter @PrefAquitaine33 et facebook @PrefetNouvelleAquitaine33. France 3 Aquitaine diffuse également des messages.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- La décision d'une éventuelle évacuation sera portée à la connaissance des habitants par la mairie, les pompiers ou la Gendarmerie.

## Pendant l'évènement

- Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des particules radioactives.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'équipe pédagogique les prend en charge.
- Se confiner rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation et la climatisation pour empêcher l'entrée de particules radioactives.
- Des coupures d'électricité sont à prévoir.
- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (France Bleu Gironde) ou et suivre les comptes de la préfecture : twitter @PrefAquitaine33 et facebook @PrefetNouvelleAquitaine33. France 3 Aquitaine diffuse également des messages.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- Si l'on est absolument obligé de sortir, au retour, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements.
- **La décision d'une éventuelle évacuation sera portée à la connaissance des habitants par la Mairie, les pompiers ou la Gendarmerie.**
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.

## Fin d'alerte

- **La sirène communale retentit** : déclenchée par la Préfecture. **Signal continu de 30 secondes** de fin d'alerte.
- Le message est également relayé par les mêmes moyens de communication que ceux du déclenchement de l'alerte.

## Après l'évènement

- Agir conformément aux consignes spécifiques qui seront données en matière :
  - de consommation de produits frais ;
  - de santé.

### L'essentiel en cas d'accident nucléaire



Se confiner rapidement dans un bâtiment.



Fermer les portes et les fenêtres.



Obstruer toutes les entrées d'air, arrêter la ventilation mécanique et la climatisation.



Écouter la radio (France Bleu Gironde) pour se tenir informé de la situation.



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.



Ne pas rester dans un véhicule ni circuler.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'équipe pédagogique les prend en charge.

## Commune de Gauriac

Document d'information communal  
sur les risques majeurs

Fiche 3B

Risques technologiques

## Accident nucléaire

Mis à jour le 2 octobre 2023



Centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis



Gauriac

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

**La centrale nucléaire du Blayais** se trouve à un peu plus de 20 km de Gauriac.

L'accident le plus grave qui puisse y arriver résulterait d'un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire entraînant sa fusion et la libération d'éléments très fortement radioactifs.

Contrairement à Tchernobyl ou Fukushima, dans les centrales françaises, le réacteur se situe dans une enceinte de confinement en béton qui empêche alors la libération d'éléments radioactifs dans l'atmosphère pendant au moins 24 heures.

Passé ce délai, si la pression dans l'enceinte augmente, elle risque de dépasser sa limite de résistance de cette barrière. Il peut être nécessaire de dépressuriser l'enceinte en faisant un rejet dans l'atmosphère à travers des filtres destinés à retenir la majeure partie de la radioactivité. Sans cette opération, si l'enceinte était fracturée, des rejets bien plus importants seraient dispersés.

**En fonction des conditions météorologiques, des gaz et des particules (poussières) radioactives se répandent alors, dans l'air, dans l'eau, sur le sol et la végétation à plusieurs dizaines de kilomètres, voire au-delà.**

## Nature du risque

**L'irradiation** est l'exposition à un rayonnement radioactif. Ses effets sur l'organisme dépendent de l'intensité du rayonnement **ET** de la durée d'exposition.

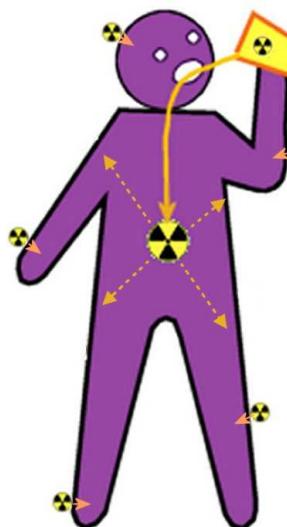
Si à forte dose, l'irradiation a, rapidement, de graves conséquences, à faible dose, ses effets dépendent de la durée d'exposition. C'est le cas des poussières auxquelles nous pourrions être confrontés en cas d'accident nucléaire.

On distingue alors deux types de contaminations.

**La contamination externe** par dépôt de poussières radioactives sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Celles-ci peuvent être éliminées par une douche suivie d'un changement de tenue.

**La contamination interne** par inhalation ou ingestion d'éléments radioactifs.

C'est elle qui est dangereuse.



**CONTAMINATION externe et interne**

**À faible dose, mais pendant une longue période (plusieurs années), la CONTAMINATION INTERNE provoque une irradiation des tissus pouvant être suffisante pour entraîner des anomalies génétiques et des cancers.**

## Prévention

### À quoi servent les comprimés d'iode ?

L'iode stable est utilisé par la glande thyroïde pour fabriquer deux hormones indispensables (T3 et T4). Il est présent dans notre eau de boisson en très faible quantité. Or, parmi les éléments radioactifs libérés lors d'un accident nucléaire se trouve de l'iode radioactif qui se fixe sélectivement sur la thyroïde et accroît le risque de cancer de cet organe.

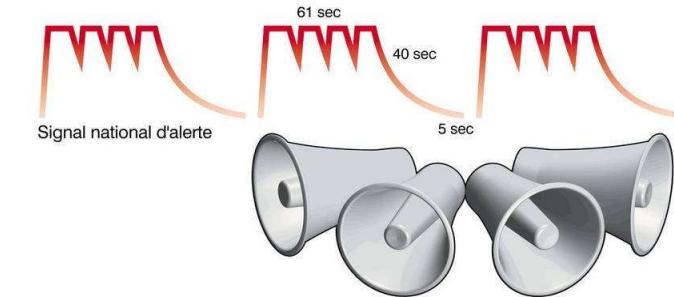
L'iode stable des comprimés sature la thyroïde qui n'est plus en mesure d'absorber de l'iode radioactif.

**En cas de besoin, des comprimés d'iode stable seront distribués à votre domicile. La posologie vous sera alors indiquée.**

## Dispositifs d'alerte

### Dispositif national

- **La sirène communale** retentit déclenchée par la Préfecture. Signal modulé (qui « monte » et qui « descend ») pendant **1 minute et 41 secondes**, trois fois de suite, entrecoupé d'un court silence.



- **FR-Alert** : envoi de messages automatiques sur tous les téléphones portables.
- **France Bleu Gironde** interrompt ses programmes pour diffuser un message d'alerte toutes les 10 minutes.
- **Les écoles** sont informées et les enseignants mettent les enfants en sécurité. Ne pas les mettre en danger en allant les chercher avant la fin de l'alerte.
- **Activation de la cellule d'information** du public en préfecture **0811 000 633**.

### Dispositif communal

- Dès réception d'un message d'alerte concernant la commune, la Mairie informe la population par SMS ou message vocal, sur le panneau lumineux et sur [www.gauriac.fr](http://www.gauriac.fr).
- En cas de danger particulièrement important, d'autres dispositifs d'information peuvent être activés.
- Les services municipaux se mobilisent.

# Pendant l'évènement

## 3/ Alerter

### UNE FOIS EN SÉCURITÉ



- PRÉVENEZ les forces de sécurité (17 ou 112) : donnez les informations essentielles (où, quoi, qui). S'il n'est pas possible de parler ne raccrochez pas pour que les forces de sécurité puissent vous repérer.
- NE DÉCLENCHEZ PAS l'alarme incendie.
- ATTENDEZ l'intervention des forces de l'ordre.



- NE COUREZ PAS vers les forces de l'ordre (risque de méprise) et attendez leurs instructions.



- ÉVACUEZ calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect.
- SIGNALEZ les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

## L'essentiel en cas d'attentat

- Être attentif.
- Évaluer la situation.
- Décider de la conduite à tenir (fuite ou dissimulation).

### *En cas de dissimulation*

- Se mettre en sécurité.
- Rester silencieux.
- Attendre l'arrivée des forces de l'ordre et suivre leurs instructions.

### *Dans tous les cas*

- Alerter (17 ou 112).
- Ne pas rester sur le site d'une attaque, même pour prendre des nouvelles de vos proches : cela vous expose inutilement et gêne le travail des forces de l'ordre.
- Ne diffuser ni information sur les interventions en cours ni rumeur ou information non vérifiée.

### Avant d'organiser une manifestation associative en extérieur

S'informer en mairie des **mesures de sécurité spécifiques** au type de manifestation envisagée.

Commune de Gauriac

Document d'information communal  
sur les risques majeurs

Fiche 4A

Autres risques

Attentat

Mis à jour le 2 octobre 2023



Gauriac

Mairie

7 route de la Gabare 33710 GAURIAC

**Les attentats** terroristes frappent les civils sans discernement de manière à contraindre les gouvernements ou à imposer une idéologie.

## Le plan Vigipirate

C'est est un dispositif national de sécurité qui repose sur la vigilance, la prévention et la protection. Il implique autant les ministères, les forces de sécurité, les opérateurs publics et privés que l'ensemble des citoyens. Il développe ainsi une culture de sécurité collective.

Dans sa mise en œuvre, le plan Vigipirate s'adapte à chaque situation selon **trois niveaux de risque** d'attentat.



**1/ VIGILANCE** est valable en tout lieu et en tout temps. Ce niveau met en œuvre un ensemble de mesures permanentes.



**2/ SÉCURITÉ RENFORCÉE** **RISQUE ATTENTAT** en cas de risque élevé d'attentat. Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou ne s'appliquer qu'à une échelle locale et n'a pas de limite dans le temps. Il renforce les mesures permanentes et active de mesures additionnelles.



**3/ URGENCE ATTENTAT** en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente, ou à la suite immédiate d'un attentat. Ce niveau renforce la protection par des mesures parfois contraignantes. Il est désactivé dès la fin de la gestion de crise et peut être couplé à la diffusion d'informations via FR-Alert, sur les sites internet institutionnels, la télévision ou encore la radio (France inter et France Bleu Gironde).

## Avant l'évènement

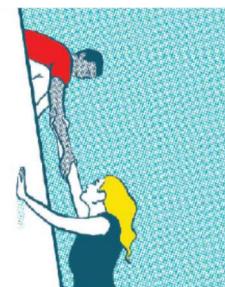


**ÊTRE ATTENTIF** : aux attitudes laissant supposer un repérage, aux sacs abandonnés, colis suspects, aux sous-traitants, livreurs intervenant en dehors des lieux et des horaires habituels...

## Pendant l'évènement 1/ S'échapper



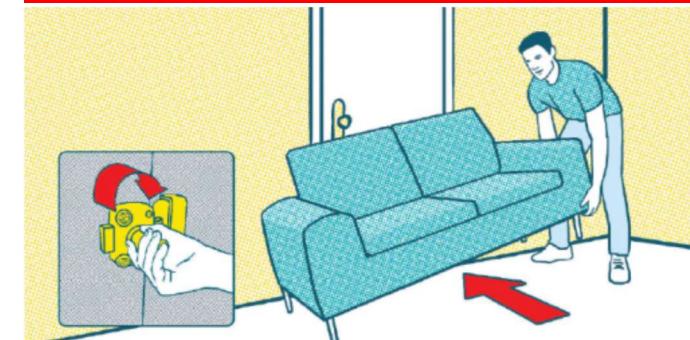
- **IDENTIFIER** rapidement la nature et le lieu de l'attaque (où, quoi, qui ?)
- **REPÉRER** la localisation du danger pour pouvoir s'échapper sans risque.
- **PRENDRE** la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu
- **LAISSEZ** vos affaires sur place.



- **SI POSSIBLE, AIDER** les autres personnes à s'échapper.
- **DISSUADER** toute personne de pénétrer dans la zone de danger

**Si s'échapper est impossible ou dangereux**

## Pendant l'évènement 2/ Se cacher



- **S'ENFERMER** dans un endroit hors de la portée des agresseurs.
- **SE BARRICADER** et condamner les portes.



- **RESPECTER** un silence absolu
- **ÉTEINDRE** les lumières et arrêter tous les appareils.
- **COUPER** la sonnerie et le vibreur des téléphones.



- **S'ÉLOIGNER** des murs, portes, fenêtres et s'allonger sur le sol derrière un obstacle solide (mur, pilier, gros meuble...)